



ACCÈS AUX SOINS SUR LE TERRITOIRE DU VOIRONNAIS

— Procédure à destination des Professionnels de Santé —

UN PATIENT A BESOIN D'UN RENDEZ-VOUS MEDICAL DANS LES 48 HEURES ?



1 Le patient contacte en priorité le médecin traitant

Chaque cabinet est invité à **définir et à communiquer clairement** son organisation interne concernant :

- Les créneaux d'urgences ou non-programmés
- Les modalités de prise de rendez-vous rapide (téléphonique, plateforme, créneau spécifique, etc.)
- Les consignes en cas d'absence ou d'indisponibilité (médecin remplaçant, message sur répondeur, orientation vers le 15, etc.)

⊙ **Recommandation** : informer les patients de ces modalités par voie d'affichage, message téléphonique, ou note sur le site de prise de rendez-vous afin d'éviter les appels multiples.

2 Le patient n'a pas de médecin traitant et/ou est indisponible

Le patient peut être orienté à appeler le **15 (ou le 114 pour les personnes sourdes, malentendantes, aphasiques, dysphasiques)**.

Le **Service d'Accès aux Soins (SAS)** évalue la situation médicale et oriente le patient :

- Vers un médecin de ville disponible pour une consultation dans les 48h
- Vers un conseil médical ou paramédical
- Ou vers les urgences hospitalières si nécessaire

⊙ Le SAS a pour objectif de **mieux répartir les demandes de soins non-programmés** et de **désengorger les services d'urgence**, tout en renforçant la coordination entre la régulation médicale (15) et les professionnels de santé du territoire.

⊙ Pour toute information sur le fonctionnement du SAS, les modalités d'inscription ou les outils disponibles, **les médecins peuvent contacter la FIPSEL** : sas38.fipsel@gmail.com

INFORMATIONS SUR LES SERVICES DE GARDE DE 20H À MINUIT, LES WEEK-ENDS ET JOURS FÉRIÉS

Attention, les services de garde ne sont accessibles qu'après régulation par le 15. Ne pas envoyer de patients directement.

GARDE MÉDICALE VOIRON

Hôpital de Voiron,
34 av Jacques Chirac 38500 VOIRON

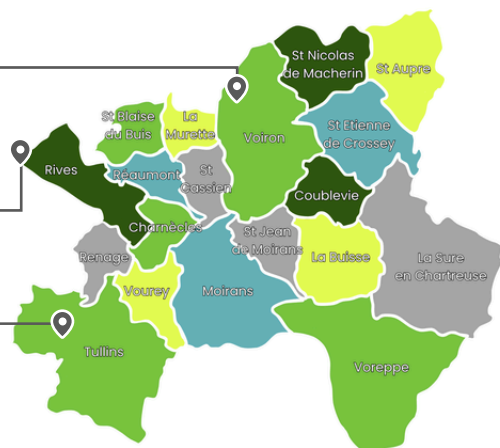
SECTEUR DE GARDE DE RIVES

(uniquement les week-ends)

MAISON MÉDICALE SUD VOIRONNAIS

Hôpital de Tullins
18 bd Michel Perret 38210 TULLINS
Horaires : Samedis 12h - 20h, dimanches et fériés 8h - 20h

Conditions de prise en charge : régulation par le 15 uniquement, sur rendez-vous. Pas d'accès possible sans régulation.



LES AUTRES SOLUTIONS SUR LE TERRITOIRE

Les Centres de Soins Non-Programmés (CNSP)



Les patients peuvent être accueillis pour des situations de faible gravité ne nécessitant pas de passage aux urgences.

Les professionnels sont encouragés à connaître et à diffuser les coordonnées de ces structures locales.

CENTRES DE SOINS NON-PROGRAMMÉS SUR LE TERRITOIRE :

Attention, les horaires d'ouvertures sont susceptibles de varier.

CNSP LE GRAND LEMPS



CENTRE DÉFINITIVEMENT FERMÉ

CNSP SAINT-ÉTIENNE DE SAINT-GEOIRS



Maison Guérin, grande rue Octave Chevenas, 38590 St-Étienne de St-Geoirs



Ouvert tous les jours de la semaine, 7j/7.
Horaires : de 10h à 22h, sans rendez-vous.

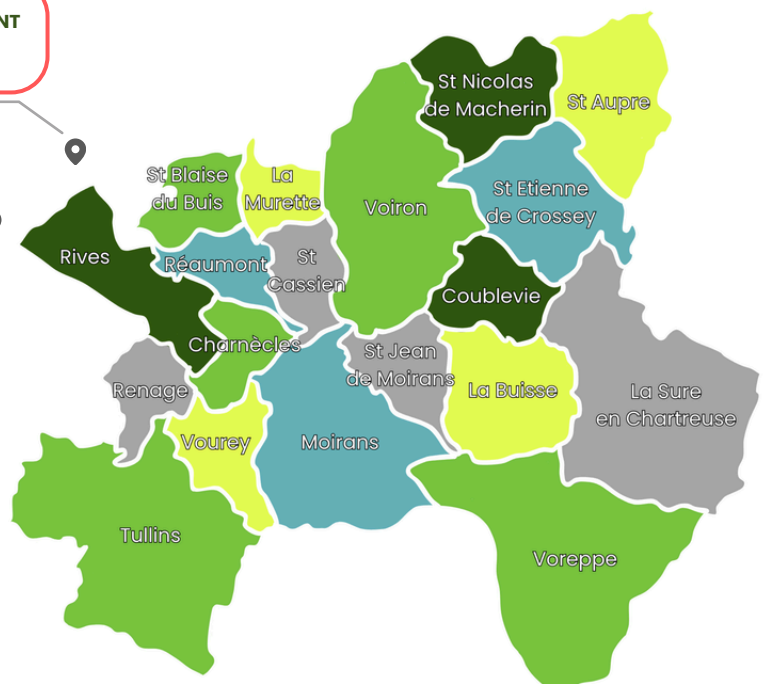
Le cabinet est équipé pour recevoir les soins non programmés de pédiatrie, ORL, sutures, petites traumatologies, syndrome abdominal aigu, pathologies cardio-respiratoires communes.



CENTRE DÉFINITIVEMENT FERMÉ

CNSP LE GRAND LEMPS

CNSP SAINT-ÉTIENNE DE SAINT-GEOIRS



LES AUTRES SOLUTIONS SUR LE TERRITOIRE

Les Cabines ou bornes de Téléconsultation



Les professionnels peuvent orienter vers ces dispositifs en cas de besoin. Il est important d'**informer le patient que le recours à la téléconsultation ne doit pas être systématique.**

En cas d'absence de médecin traitant, les professionnels peuvent remplir le formulaire de recherche de médecin traitant **directement via le QR Code suivant**, ou en sollicitant « CPTS du Voironnais » sur la messagerie sécurisée MonSISRA.



Attention, le recours à la téléconsultation n'est pas conseillé dans les situations suivantes :

- Enfants de moins de 3 ans ou n'ayant pas la capacité de s'exprimer correctement
- Les personnes peu à l'aise avec les outils numériques, en situation de handicap sensoriel (*sourds, malentendants*) ou ne maîtrisant pas la langue française
- Le renouvellement d'ordonnance sécurisée (*Ex : Substances à base de Zolpidem, Prégabaline, Tramadol, Codéine ou substituts aux opiacés.*)
- Accidents de travail et prolongation d'arrêt de travail
- Certificats médicaux (*exception : garde enfants malade et absence scolaire*)

CABINES DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE :

VOIRON

📍 Grande Pharmacie de la gare
5 Av. Léon et Joanny Tardy
Rdv via Doctolib

📍 Pharmacie Michallet
4 rue Voltaire
Rdv en pharmacie

📍 Pharmacie de Voiron
17 bd Edgar Kofler
Rdv via Doctolib

📍 Pharmacie du Colombier
12 rue George Sand
Rdv via Doctolib

📍 Pharmacie Nouvelle
15 bd de Charavines
Rdv en pharmacie

RIVES

📍 Pharmacie de Rives / Hello Pharmacie
41 Avenue Jean Jaures
Rdv en pharmacie

ST-JEAN-DE-MOIRANS

📍 Pharmacie Saint-Jeannaise
90 rue veuve Emile Murge
Rdv en pharmacie

LA BUISSE

📍 M Pharma
59 chemin de la plaine
Rdv via doctolib

TULLINS

📍 Pharmacie de Tullins
11 Pl. Jean Jaurès
Rdv en pharmacie

LA MURETTE

📍 Pharmacie de la Murette
125 rue du bouchat
Rdv en pharmacie

En cas d'Angines et Cystites :

Selon les protocoles nationaux, les professionnels peuvent informer leurs patients de se rendre directement en pharmacie pour dépister cystites et angines, afin de limiter les demandes de rendez-vous médicaux inutiles.

➤ Le rôle des professionnels du territoire

- Informer les patients sur les bons réflexes d'accès aux soins.
- Participer à la régulation et à la prise en charge des soins non-programmés via le SAS.
- Collaborer avec la CPTS et la FIPSEL pour fluidifier les parcours et mutualiser les ressources.
- Signaler les besoins ou difficultés rencontrés sur le terrain.



**L'ACCÈS AUX SOINS, C'EST AUSSI UNE QUESTION
D'ORIENTATION : SUIVEZ LE BON PARCOURS !**



✉ contact@cptsduvoironnais.com

🌐 <https://cptsduvoironnais.com>